# ▶ Mode d'emploi :

L'aire de couchage est non bétonnée. Avec un raclage tracteur, le couchage est au même niveau que l'aire d'exercice raclée. Avec un raclage mécanique, il est nécessaire de surélever l'aire paillée (15 – 20 cm) afin de guider le racleur. Dans les deux situations, les animaux assurent le mélange de la paille et des déjections. Grâce au piétinement, le fumier de l'aire paillée rejoint le couloir raclé et facilite la production de fumier mou à compact.

Un à deux raclages journaliers sont nécessaires pour une bonne propreté des vaches. Toutefois l'augmentation de la fréquence de raclage peut conduire à un fumier moins compact lié à l'absence de mélange des urines et fécès avec la litière. Pour obtenir un produit plus compact, il est souvent nécessaire d'apporter de la paille sur l'aire d'exercice en particulier lorsque la largeur du couloir est supérieure à 4 m.

Le curage de l'aire paillée intervient souvent à 2 mois. Si la périodicité de curage est inférieure à 2 mois, il faudra dans ce cas prévoir une fumière de stockage de plus grande capacité. Suite au curage, il peut être nécessaire de pailler davantage le couloir d'alimentation pour pallier l'absence de fumier provenant du couchage.

Le paillage journalier doit être compris entre 1 et 1,2 kg/m<sup>2</sup>. Un paillage trop important peut entraîner un échauffement prématuré de la litière. Après un curage, le paillage peut être doublé dans la limite de 2 à 2,5 kg/m<sup>2</sup>.

# ▶ Options techniques :

Les coûts détaillés précédemment pour 40 et 80 vaches laitières correspondent au schéma standard sans mécanisation du paillage et du raclage et sans couverture de fumière. Ces options ont une incidence sur la main d'œuvre, les investissements et les coûts de fonctionnement.

Le tableau ci-après fait état des options possibles pour ce mode de logement. Il précise l'incidence sur le temps de travail et décrit le coût annuel correspondant aux annuités des investissements (achat d'une pailleuse, d'un racleur, construction d'une fumière couverte) et aux coûts de fonctionnement (utilisation des tracteurs et rémunération du temps de travail)

	40 VL		80 VL	
Options	(€/an)	min/jour	(€/an)	min/jour
Pailleuse	+ 1030 à + 1450	- 12	+1670 à + 2120	- 14
Racleur hydraulique	+ 530	- 10	+ 224	- 20
Couverture fumière et zone de transfert	+ 1210		+ 1540	











# Picardie et l'institut de l'élevage avec le soutien financier du Cas Dar et du Conseil régional de Picardie

03 23 22 51 11 03 44 11 44 57 03 22 33 69 93

INSTITUT DE L'ELEVAGE - SAINT LAURENT BLANGY 03 21 60 57 91

### REMARQUE

Cette fiche descriptive présente les critères techniques et économiques décrits doivent être adaptés à chaque situation et ne dispensent en aucun cas de l'intervention d'un conseiller spécialisé en bâtiment d'élevage.

# Bâtiment d'élevage

# Aire paillée à plat avec couloir d'alimentation raclé en fumier

# Avantages

# ▶ Descriptif

## **Préconisations** bien être:

Surface de couchage/animal:  $7 - 8 \text{ m}^2/\text{VL}$ Surface d'exercice/animal:

 $3.0 \text{ m}^2/\text{VL}$ 

# Type et quantité de déjections à épandre:

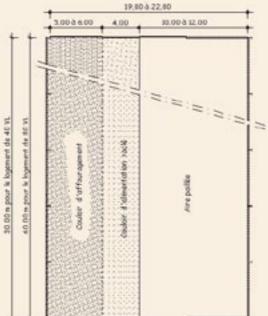
fumier très compact : 2,8 tonnes/VL/6 mois fumier mou à compact : 5 tonnes/VL/6 mois purin:  $0.6 \text{ m}^3/\text{VL}/6 \text{ mois}$ 

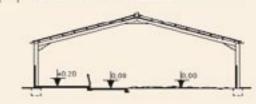
# Besoin en paille:

9 à 10 kg/VL/jour

# Place à l'auge :

0,65 à 0,75 m/VL





- Simplicité des circuits.
- Un seul type de déjection (fumier)
- Confort de couchage.
- Stockage du fumier de l'aire de couchage au champ après 2 mois sous les animaux.

# Inconvénients

- Consommation en paille élevée.
- Forte contrainte du paillage.
- Isolement des vaches en chaleur.
- Propreté des vaches.
- Fumier de raclage plus ou moins mou selon le niveau de paillage.





Fiche 02

80 vaches laitières

# 40 vaches laitières

# Temps de travaux Travaux Travaux d'astreinte saisonniers 55h/an Aire paillée paillée à plat avec couloir d'alimentation raclé en fumier 55 h/an ■ raclage rabot tracteur gestion fumière 33 h/an ■ entretien seuil logettes □ paillage manuel

# Stockage des déjections

Aire paillée à plat avec couloir d'alimentation raclé en fumier

# Fumière non couverte avec 3 murs

(4mois de stockage)

- Fumier mou compact 108 m<sup>2</sup>
- Fumier de litière accumulée stocké au champ (curage 2 mois)

# Fosse extérieure non couverte

(6 mois de stockage)

- Purin  $25 \text{ m}^3$ • Effluents salle de traite 178 m<sup>3</sup>
- Effluents pluviales souillées 91 m<sup>3</sup> 294 m<sup>3</sup> utiles

# Stockage des déjections

## Fumière non couverte avec 3 murs

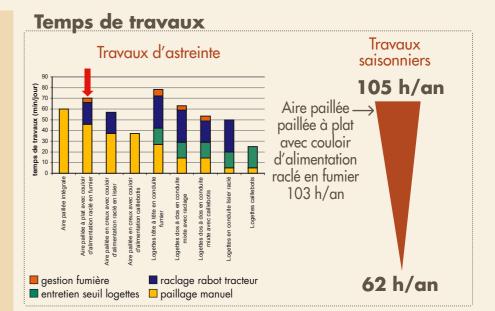
(4mois de stockage)

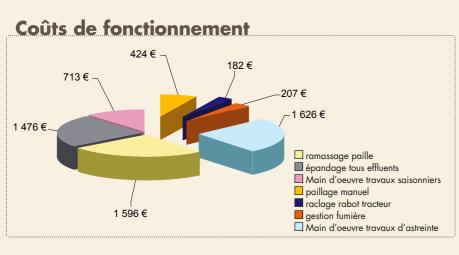
- Fumier mou compact 215 m<sup>2</sup>
- Fumier de litière accumulée stocké au champ (curage 2 mois)

# Fosse extérieure non couverte

(6 mois de stockage)

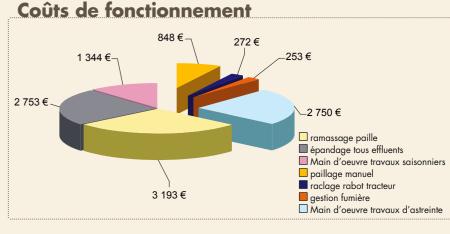
- Purin  $50 \, \text{m}^3$  Effluents salle de traite  $310 \text{ m}^3$
- Effluents pluviales souillées 152 m<sup>3</sup> 512 m<sup>3</sup> utiles





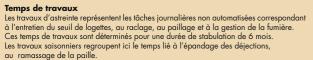


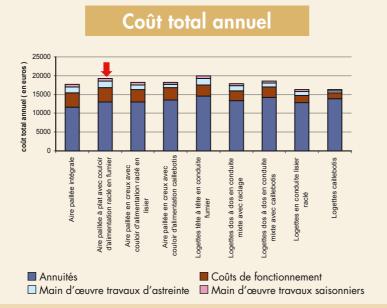




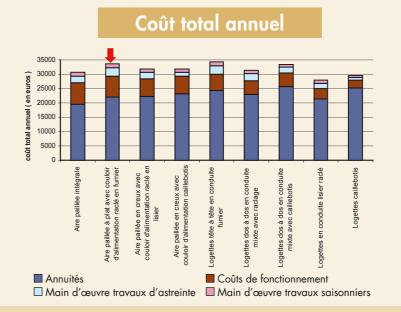
Source : CA 02.



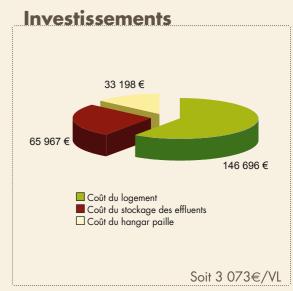




Les coûts de fonctionnement sont le reflet des tâches d'astreinte et saisonnières. Ils se rapportent à l'utilisation du matériel nécessaire à l'accomplissement de chacune des tâches (amortissement, frais d'entretien,..). Le coût de la main d'œuvre associé aux différents travaux est déterminé sur la base horaire de 13 €/heure.



Seuls les investissements liés au logement des animaux et au stockage des effluents et de la paille sont décrits. Les autres postes (salle de traite, stockage des fourrages,...) sans incidence sur l'analyse comparative des modes de logement, ne sont pas détaillés.



Le coût total annuel est le cumul des coûts de fonctionnement, du coût de la main d'œuvre et des annuités. Les annuités sont déterminées pour un amortissement des investissements sur 15 ans à un taux de 4 %.